

Les décisions

- Avis favorable au projet de bilan du Contrat Quadriennal.
- Frais de dossier de préparation Concours catégorie C et soins infirmiers.
- Approbation du compte rendu du 5 décembre 1996.

Avant projet de réforme

P. Petit présente les grandes lignes : organisation en année constituée de semestres, institutionnalisation du tutorat, enjambement possible, période d'accueil, existence d'une 2ème session,.... Il précise que l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis va présenter au ministère le projet de Contrat Quadriennal pour lequel nous allons demander la réhabilitation de toutes les formations : elles devront être conformes au projet de réforme. Ce doit être aussi l'occasion de réfléchir sur l'apport des nouvelles technologies en matière d'enseignement, en particulier pour ce qui est de l'auto-formation de l'étudiant.

B. Dussart remarque que certaines dispositions sont déjà appliquées à l'UVHC. P. Petit acquiesce et ajoute qu'effectivement dans ses grandes lignes ce projet s'inscrit dans la même logique que l'arrêté de 1992 (rénovation des DEUG).

APOGÉE

C. Duvivier signale que le logiciel APOGÉE (Application Pour l'Organisation et la Gestion des Étudiants et des Enseignements) pourra prendre en compte les modifications issues de la réforme en cours. La modélisation des enseignements devrait être terminée fin avril et l'inscription de tous les étudiants de l'Université sera prise avec APOGÉE dès le mois de Juillet, comme l'a signalé le numéro spécial d'"Université Nouvelles" diffusé il y a quelques jours. Pour la mise en place d'APOGEE le personnel de l'Université a déjà suivi 150 jours de formation.

Validation des Acquis Professionnels

Situation actuelle :

Face à une décroissance prévisible des effectifs étudiants de formation initiale (effet démographique, création de nouvelles filières...) les étudiants en reprise d'études risquent de représenter une part croissante des inscrits à l'Université.

Le rapport De Virville montre l'effervescence qui existe autour de la "qualification" et de la remise en cause de ce que certains considèrent comme une rente de situation à savoir les formations diplômantes (de l'Éducation Nationale).

Pour aborder en force l'avenir, le Ministère "pousse" le dossier V.A.P. dans les Universités (et dans le GRETA).

Actuellement la Validation des Acquis Professionnels lorsqu'elle relève du Décret de 1985, est traitée au travers du dossier de demande d'admission pour de nombreuses filières. Cette situation ne permet pas une lisibilité de l'activité V.A.P. de notre établissement et ceci nous pénalise vis à vis d'autres centres de formation.

Dés la rentrée 1997, un dossier de demande de validation des Acquis Professionnels sera déposé par toute personne en reprise d'études après une activité professionnelle, qu'elle demande à bénéficier de l'application des Décrets de 1985 ou 1992 et ceci pour toute formation.

Les demandes déposées dans le cadre de 1985 seront instruites par la Commission propre à chaque formation et transmise avec avis du Président de la commission au Président de l'Université pour signature.

Les demandes déposées dans le cadre du Décret de 1992 seront instruites au sein de la composante et présentées par un rapporteur au jury de V.A.P. tel qu'il a été constitué.

Il appartient à chaque composante de prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les pièces et justificatifs soient demandés en plusieurs exemplaires.

Il est rappelé que le dossier doit tout d'abord être déposé à la scolarité.

Charte académique de la formation des maîtres

M. PETIT porte à la connaissance des conseillers le projet de charte académique entre IUFM et universités.

Les IUFM relèvent désormais de la procédure de contractualisation, au même titre que les universités. Le projet de Charte prévoit d'afficher des objectifs identifiés et concertés (carte académique des formations par exemple). La Charte devra être signée par les présidents des universités de l'Académie de Lille et par le directeur de l'IUFM après avis des Conseils d'Administration respectifs.

Une réunion regroupant les Présidents d'Université de la région Nord-Pas de Calais ainsi que des représentants du ministère se tiendra le 3 avril au Rectorat.

Bilan du Contrat Quadriennal

P. Petit et K. Girard (statisticienne) présentent le bilan en 5 volets :

- filières : l'objectif du contrat, diversifier les filières et en particulier 4 formations professionnalisées, a été atteint puisque la presque totalité des créations souhaitées a été mise en place,
- effectifs : + 9% en 3 ans, mais + 24% en 4 ans ; à noter une légère baisse des effectifs cette année de - 2,3%,
- flux : 9% de baisse du flux sur 3 ans,
- taux de réussite : stabilité en IUP, 3ème cycle et écoles d'ingénieurs ; légère baisse en IUT, en second cycle et en 1er cycle,
- suivi de cohortes. 1989/1990 et 1990/1991 suivies sur 5 ans. 1992/1993 suivie sur 4 ans, 1993/1994 suivie sur 3 ans, 1994/1995 suivie sur 2 ans.

Pour la formation continue, le bilan présenté par V. Guidez montre que l'augmentation en chiffre d'affaires est de 20% à 21 172 484 F ; le financement est assuré essentiellement par la Région et l'État (État et collectivités territoriales : 51%, entreprises : 17%, OPACIF : 30%).

A l'unanimité le conseil approuve la présentation de ce bilan qui sera transmis au conseil d'administration.

Module "projet professionnel"

L. Bernard indique que depuis quelques jours l'ISTV, à Valenciennes et à Cambrai, a lancé ce module, en partenariat avec l'Union des Industries Métallurgiques et Minières. Il concerne une cinquantaine d'étudiants de 1ère année de DEUG et a pour objectif de les aider à définir leur projet (recherche documentaire, entretiens avec des professionnels, rapport, présentation orale...).

Frais de dossier

A l'unanimité le conseil décide que les frais de dossiers pour s'inscrire à la préparation des concours administratifs de catégorie C et à celle du concours d'entrée à l'école des soins infirmiers sont fixés à 100 F. Cette somme sera déduite du coût de ces formations qui sont assurées par le CEPPEPES.

Étaient présents :

Collège A :	M. Thomas
Collège B :	Mlle Juhen
Collège AITOSS :	Mme Cromlin, M. Balenghien
Collège Usagers:	Mlle Lecutier, MM. Arnould, Costa, Lebrun
Membres de Droit :	M. Darras
Membres Invités :	Mme Duvivier, Mlles Girard et Steiner, MM. Bernard, Canonne, Dussart, Etienne.
Excusés :	Mme Bressan, MM. Nicaise, Ravalard, Schneider, Tahon.
Ont donné pouvoir :	M. Goutin et M. Santens à Mlle Juhen, M. Horling et M. Defrenne à M. Thomas.